

FIRST SECURITIES PROMOTION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 18.247.

Société anonyme constituée par acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1981, publié au Mémorial C numéro 109, modifié suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 515 du 9 juillet 2001.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juillet 2003

1) L'Assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 30 juin 2003.

2) L'Assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats.

3) La liquidation de la société anonyme FIRST SECURITIES PROMOTION S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069938.3/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.026.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 15 octobre 2003

«Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Vicent Riga, suivant lettre datée du 25 septembre 2003.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir dans l'immédiat au poste d'Administrateur vacant et de soumettre la décharge de l'Administrateur démissionnaire à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.»

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

P. Esser / P. Lamarche

Administrateur-délégué / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069940.3/034/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

D.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.802.

Extrait du Conseil d'Administration du 8 septembre 2003

Le siège social de la société a été transféré du 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce à partir du 4 août 2003.

Le Conseil acte la démission de leurs fonctions d'Administrateur de:

- Monsieur Claude Fontaine, suivant lettre du 8 septembre 2003

- Monsieur Philippe Schobbens, suivant lettre du 31 juillet 2003.

Le Conseil décide de ne pas pourvoir dans l'immédiat aux postes d'administrateurs vacants et de soumettre la décharge des administrateurs démissionnaires à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

D.S. LUX S.A.

Pour extrait conforme

V. Glavic / V. Scarfo

Présidente / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069942.3/034/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

AVENUE DE WOLVENDAEL 61 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 30.928.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 octobre 2003 que:
- Monsieur Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan et demeurant 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, a été
coopté administrateur en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, administrateur démissionnaire.

Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07588. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069943.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

**THE SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION AND INDEMNITY ASSOCIATION (LUXEMBOURG),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 14.228.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2003

Ont été nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2004:

MM. Lenthall Rodney, né le 20/07/1945 à Isleworth, demeurant Mulberry Lodge, Lodge Hill Road, Farnham, Surrey
GU10 3RD England, Président;

Macleod Don, né le 22/07/1959 à Halifax, demeurant 34 French Masts Lane, Bedford, Nova Scotia B4A 3W7
Canada, Vice-Président;

Allan Allistair, né le 19/12/1944 à Edinburgh, demeurant Sandywood, Sand Loan, Gullane, East Lothian EH31
2BH Scotland;

Atkins Charles A., né le 07/01/1942 à South Africa, demeurant Jabula, 5 Lichfield Ave., Bishops court, 7700 South
Africa;

Barracough Martin, né le 22/01/1936 à Nairobi, demeurant Kitcombe House, Gosport Rd, Farringdon, Alton,
Hampshire GU34 3NF, England;

Everard William Derek, né le 18/09/1949 à Dartford, demeurant 4 Lee Terrace, Blackheath London, SE3 9TZ
England;

Frising Roland, né le 04/12/1947 à Luxembourg, demeurant 44, rue d'Olingen, L-6914 Roodt-Syre, Luxembourg;

Ho David, né le 12/10/1956 à Hong Kong, demeurant Flat 7A, Block 18, Villa Rhapsody, Symphony Bay, 533 Sai
Sha Road, Ma On Shan New Territories, Hong Kong;

Jamieson David, né le 25/01/1948 à Edinburgh, demeurant Windspun, Headley Fields, Headley Hampshire GU35
8PU England;

Jourdain Les, né le 07/11/1952 à Melfort, demeurant 20252 Patterson Ave. Maple Ridge, British Columbia V2X
2P4 Canada;

Kailis George T., né le 11/08/1953 à Perth, demeurant 7 Banool Crescent, City Beach, Perth, Western Australia
6015;

Mudde Jan, né le 18/10/1944 à Lekkerkerk, demeurant De Werf 17, 2941 AZ Lekkerkerk, The Netherlands;

Ong Kok Wah, né le 04/12/1945 à Singapore, demeurant 28 Begonia Terrace, 809782 Singapore;

Roberts Peter David, né le 01/03/1934 à Beckenham, demeurant Callenders Cottage Bidborough, Nr. Tunbrid-
ge Wells, Kent TN3 0XJ England;

Mme Rosso Christiane, née le 11/11/1947 à Isère, demeurant Les Grenadines, 36, avenue de Lorraine, La Ciotat
13600, France

MOORE STEPHENS, S.à r.l., a été réélue comme réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05727. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070028.3/504/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

EMM EUROMULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 50.278.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2003 que:
Ont été nommés Administrateurs de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an 2009:

- Madame Marie-Françoise Masson, publiciste
née le 26 janvier 1958 à Alençon (F)
demeurant à L-2550 Luxembourg, 70, avenue du X Septembre;
- Monsieur Jean-Claude Kurdziel, médecin spécialiste
né le 10 novembre 1956 à Algrange (F)
demeurant à F-50220 Saint-Quentin-sur-le-Homme, 15-17, route de Fougerolles;
- Monsieur Jean-Louis Grunewald, retraité
né le 27 janvier 1940 à Chauvigny (F)
demeurant à L-1731 Luxembourg, 22, rue de Hesperange.

A été nommée Commissaire de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an 2009:

- VERICOM S.A.
13, avenue du Bois
L-1251 Luxembourg
R. C. Luxembourg B n° 51.203.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2003 que:

- Madame Marie-Françoise Masson, publiciste, née le 26 janvier 1958 à Alençon (F), demeurant à L-2550 Luxembourg, 70, avenue du X Septembre, a été nommée Administrateur-Déléguée avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle conformément à l'article 7 des statuts de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069945.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

**ELBO S.A., Société Anonyme,
(anc. ELBO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 26.156.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Signature.

(069946.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.453.

—
Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler tous pouvoirs conférés à Madame Francine Crudenaire en date du 27 août 1997 et cela avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

SOLUTEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069962.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WINGS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.396.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signatures.

(069947.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARC AALEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.178.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 2003, que: CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07593. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069948.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.385.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(069949.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.632.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Denise Voss, general manager, residing in Strassen, Luxembourg, acting in the name and on behalf of FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 1, 2003.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, was incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on December 29, 2000, published in the Mémorial C number 102 of February 9, 2001, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on January 11, 2001, published in the Mémorial C number 147 on February 26, 2001.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of FRANKLIN INTERNATIONAL SERVICES S.A., prenamed.

- The capital of the company having fallen below one fourth of the minimum capital, the directors have submitted the question of the dissolution of the company in accordance with article 29 of the law of March 30, 1988 relating to Undertakings for Collective Investment.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, prenamed.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, will be safekept for a period of five years at the registered office of FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., in Luxembourg, 26, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Denise Voss, directeur général, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 31 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 102 du 9 février 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 11 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 147 du 26 février 2001.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

- Le capital social de la société ayant chuté à moins d'un quart du capital minimum, les administrateurs ont soumis la question de la dissolution de la société conformément à l'article 29 de la loi du 30 mars 1988 concernant les Organismes de Placement Collectif.

L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, prédésignée.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société FRANKLIN TEMPLETON NIB INVESTMENTS FUNDS, prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Voss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 août 2003, vol. 425, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(068524.3/242/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

REDPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.202.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2003, que:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069950.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CONSART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1266 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 56.923.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Claude Legendre, administrateur de sociétés, demeurant à L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme CONSART INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1266 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, fut constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 54 du 5 février 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte contenant entre autre la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 201 du 1^{er} avril 1998.

- La société a actuellement un capital social d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, Monsieur Jean-Claude Legendre, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CONSART INTERNATIONAL S.A., préségnée.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société anonyme CONSART INTERNATIONAL S.A., préségnée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-1266 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Fondu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2003, vol. 425, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(068522.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

FRASPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.166.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 14.900,84 EUR
Bénéfice de l'exercice	1.004.142,30 EUR
Dotations à la réserve légale.....	- 49.462,07 EUR
Dividende à distribuer	- 800.001,54 EUR
Résultats à reporter.....	- 139.777,85 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

Au lieu de:

«Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.»

(069953.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DREIECK IMMO ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.175.

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société DREIECK IMMO ANLAGEN S.A. tenue au siège social en date du 11 décembre 2001 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 2) Clôture de la liquidation.
- 3) Désignation de ABN AMRO TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme étant l'endroit où seront conservés les livres et documents sociaux pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069956.3/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

TSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 71.995.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 septembre 2003

L'assemblée générale décide de réélire M. Chang Tsann Rong, M. Tung Chee Chen et M. Nicholas David Sims en tant qu'administrateurs dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TSI HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069961.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

TELE2 EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.944.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 septembre 2003

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la démission de M. Jean-Claude Bintz en tant que membre du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide en outre d'élire M. Roger Mobrin et de réélire M. Lars Johan Jarnheimer et M. Francesco d'Angelo en tant que membres du conseil d'administration dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE2 EUROPE S.A.

L. Schummer

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069964.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

VAHINA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.166.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069966.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

**LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 24.231.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1986, acte publié au Mémorial C n° 195 du 11 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 août 1986, acte publié au Mémorial C n° 318 du 14 novembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 343 du 11 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 376 du 2 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(070008.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

IMMOBILIAR FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.704.

Il résulte du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 17 juillet 2003 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandì, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Sergio Vandì déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Le conseil d'administration

S. Vandì / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069970.3/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BECKER ARCHITECTURE & URBANISME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 32, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 85.170.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070010.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

L.C.S.L. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.698.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2003

Sont réélus au poste d'administrateur:

- Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette
 - Monsieur François Pletschette, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette
 - Monsieur Laurent Weber, comptable fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Norbert Meisch est maintenu dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société.

La société WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, en abrégé W.M.A., S.à r.l., avec siège social 14, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette est nommée au poste de commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070011.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

STRASSER & GARGANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 75, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070017.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

**TDG LOGISTICS, Société Anonyme,
(anc. TDG BECK & POLLITZER S.A.),
(anc. TDG DISTRIBUTION S.A.).**

Siège social: F-59810 Lesquin, CRT, rue de la Louvière.
R. C. S. Lille B 310.132.261.

Succursale luxembourgeoise: L-5365 Munsbach, 34, Parc d'Activités du Syrdall.
R. C. Luxembourg B 55.511.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 496 du 3 octobre 1996, statuts publiés en date du 13 août 1996, avis publié au Mémorial C n° 573 du 7 novembre 1996, statuts modifiés en date du 3 juin 1998 avec effet au 1^{er} janvier 1998, avis publié au Mémorial C n° 678 du 22 septembre 1998, statuts modifiés en date du 19 mars 1999, avis publié au Mémorial C n° 527 du 9 juillet 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour TDG LOGISTICS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(070013.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

NFM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.909.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 398 du 15 octobre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 612 du 27 novembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 519 du 3 avril 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06836B, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NFM TRADING S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(070015.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MEDICAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 96.338.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le six octobre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- La société de droit britannique MEDICAL DISTRIBUTION LIMITED, avec siège social à S48LU Sheffield, Caxton House, 330, Petrestreet, inscrite au R.C. sous le numéro d'incorporation 4350444,
- Monsieur Alexandre Musilli, employé privé, né le 25 octobre 1978, à Laxou (France), demeurant 57, rue de Crédenche à F-54600 Villers Les Nancy,
- Monsieur François Delfosse, employé privé, né le 13 mai 1977 à Nancy (Meurthe et Moselle, France), demeurant à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

Tous ici représentés par Monsieur Luc Heyse, expert fiscal demeurant à Capellen, 79, route d'Arlon, la première en vertu de son qualité d'administrateur, les deux seconds en vertu de deux procurations, lesquelles procurations, après avoir été paraphés ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme susdits, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MEDICAL DISTRIBUTION, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- L'activité de commissionnaire en matière commerciale,
- La vente en gros et au détail de matériel médical ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- MEDICAL DISTRIBUTION LIMITED,	98 parts
- Monsieur Musilli Alexandre,	1 part
- Monsieur Delfosse François,	1 part
Total:	100 parts

Les cent (100) parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le deuxième du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10

août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
- 2) La société sera gérée par un gérant.
- 3) Est nommé gérant Monsieur Delfosse François, préqualifié.
- 4) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs passeports, respectivement carte d'identité.

Signé: L. Heyse, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2003, vol. 427, fol. 65, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 octobre 2003.

C. Mines.

(067482.3/225/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 51.504.

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A., avec siège social à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 51.504, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 18 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alhard Von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Chiron, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Paul Kling, administrateur de sociétés, demeurant à F-Montgeron.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-7233 Bereldange vers L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
- 2.- Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle.
- 3.- Confirmation de la conversion du capital social en euros décidée lors l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 janvier 2001.
- 4.- Modifications subséquentes des statuts.
- 5.- Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, vers L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, et en conséquence modifie le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Cette société aura son siège social à Luxembourg-Ville. Sa durée est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera désormais fixée au premier mardi du mois de juin et en conséquence modifie l'article 11 des statuts comme suit:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée confirme la conversion du capital social en euro décidée lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 janvier 2001.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions cent treize mille euros (EUR 5.113.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions de cinq cent onze euros et trente cents (EUR 511,30) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six années le mandat de tous les administrateurs de la société à savoir:

- Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, né à Pétange, le 14 mars 1959, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

- Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, né à Clervaux, le 16 avril 1959, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

- Monsieur Alhard Von Ketelhodt, expert-comptable, né à Bochum (D), le 27 mai 1961, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six années le mandat du commissaire aux comptes de la société à savoir:

- la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 50.956.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Von Ketelhodt, J. Chiron, J.-P. Kling, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2003.

P. Bettingen.

(067521.3/202/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 51.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2003.

P. Bettingen.

(067522.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

NFM ALLIAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.629.

Constituée par-devant M^e Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 74 du 12 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 612 du 27 novembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 519 du 3 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NFM ALLIAGES S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(070019.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MENUISERIE SERGE BONENBERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 4, Chemin des Vignes.

R. C. Luxembourg B 77.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070023.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DYNAMICS RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.596.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de MM. Urbain Vandeurzen et Jan Leuridan ainsi que ceux des sociétés LMS BELGIUM B.v.b.a. et SO-GECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003/2004.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003/2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070143.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FANTASY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, om Widdem.

R. C. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070020.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FANTASY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, om Widdem.

R. C. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070022.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2003

Est renommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006:

- Monsieur Claude Schmitz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Edmond Ries et Marc Lamesch.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement de MONT-BRUN REVISION, S.à r.l.

Le siège de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

EURO-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.972.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 20 septembre 2003, le Conseil d'Administration de EURO-LUXEMBOURG prend acte de la démission de Monsieur Christopher Phillips, datée du 19 septembre 2003, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030.3/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Guy Konsbruck, docteur en droit, demeurant au 12, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Président
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 75, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.710.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CAFE BRASSERIE SINDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 77.299.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070026.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

EUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 6.724.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à la date du 25 septembre 2003

Il résulte du Procès-verbal du 25 septembre 2003 que les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude Schmitz
 - Monsieur Paul Gehlen
 - Monsieur Bruno De Block
- et du Commissaire Monsieur Edmond Ries

sont renouvelés pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070150.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ELECTRICITE MAY NICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.
R. C. Luxembourg B 85.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WESTESCHGAARD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 84.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour WESTESCHGAARD 2, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070114.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GOLF DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel, 3A, rue de la Gaichel.
R. C. Luxembourg B 42.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour GOLF DIFFUSION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070116.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GOLF GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen.
R. C. Luxembourg B 31.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour GOLF GAICHEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070117.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WORLD OPPORTUNITY FUND, Fonds Commun de Placement.

Der Fonds wurde mit Wirkung vom 23. Oktober 2003 aufgelöst.

Luxembourg, im Oktober 2003.

DWS INVESTMENT S.A. / DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070129.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MOTO-LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 77-79, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 22.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06572, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour MOTO-LAND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070126.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070128.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

I & B CONSEILS INFORMATIQUE ET BATIMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.
R. C. Luxembourg B 70.912.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 3 novembre 2003.

M. Limpach-Scheitler.

(070131.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GARAGE TEWES SERGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 187, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 59.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06574, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour GARAGE TEWES SERGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070132.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.596.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070141.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

COURTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.262.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 novembre 2001
(Conseil d'Administration n° 16)*

Deuxième résolution: Nomination d'un Administrateur-Délégué à la gestion journalière

Le Conseil d'Administration, autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 1991 à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un de ses membres, nomme M. Christian Beherman Administrateur-délégué avec le mandat de gérer les affaires journalières de COURTAL S.A. à effet du 1^{er} janvier 2002 en remplacement de M. Jean Thilly.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07640. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070142.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GRID INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.437.

In the year two thousand three, on the 3 of October.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GRID INDUSTRIES HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 6 June 2003, published (hereinafter referred to as «the Company»), in the Mémorial C no. 815 of August 6th 2003.

The meeting was opened by Mr Basler-Gretic, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Vanessa Collard, employee, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Tempe, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Introduction of one class of ordinary shares (class A shares) and one class of preferential non-voting shares (class B shares) and determination of the rights attached to such class A shares and class B shares;

2. Amendment of the provisions of article 5.1, 7.3, 14 and 15 of the articles of association;

3. Conversion of the twenty-four thousand eight hundred (24,800) existing ordinary shares into twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary class A shares;

4. Agreement and authority, in conformity with article 26-2 of the law of August 10, 1915 as amended, granted to the board of directors to acquire on behalf of the Company:

- 93,497 ordinary class A shares and of 93,496 preferential non voting class B shares in the share capital of GRID INDUSTRIES S.A.,

- a claim held by certain CVC FUNDS against GRID INDUSTRIES S.A.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to introduce one class of ordinary shares (class A shares) and one class of preferential non voting shares (class B shares), to determine the rights attached to each category of shares, and to convert the 24,800 (twenty four thousand eight hundred) existing ordinary shares into 24,800 (twenty four thousand eight hundred) ordinary class A shares.

As a result of this first resolution, Article 5.1, Article 7.3, Article 14 and Article 15 are modified and now read as follows:

Art. 5.1 Capital.

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) divided into 24,800 (twenty four thousand eight hundred) ordinary shares of class A all with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) per share.

The Company may also issue preferential non voting class B shares having the rights and obligations as determined by the articles of association.

Art. 7.3.

Each ordinary class A share is entitled to one vote, the preferential non voting class B shares are not entitled to any voting right with the exceptions provided for by the law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1 Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2 Preferential and recoverable dividends

A preferential and recoverable dividend shall be distributed or accrued in respect of each financial year of the Corporation with respect to the holders of class B preferential non voting shares corresponding to 9% (nine per cent) of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any, payable by fully closed accounting year on the thirty-first of December (or, if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day) (but only from the date of their issue), and for the first accounting year pro rata temporis, and for the last time for the accounting year ended before the putting into liquidation of the Corporation.

14.3 Ordinary dividends

Thereafter, the general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends, provided that the ordinary dividends shall be distributed, exclusively, to the holders of class A ordinary shares proportionally to their respective shareholding;

14.4 Interim dividends

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

14.5 Currency

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

14.6 Interest

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.»

Art. 15. Dissolution and liquidation.

15.1 Appointment and powers of liquidators

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

15.2 Preferential non voting shares - recoverable dividend

After clearance of all debts, the holders of class B preferential non voting shares shall receive payment of their accumulated preferential and recoverable dividend which has not yet been recovered until the last accounting year prior to the putting into liquidation of the Corporation (to be payable whether or not the preferential dividend has been declared or earned).

15.3 Preferential non voting shares - Reimbursement of investment

Thereafter the holders of class B preferential non voting shares shall receive reimbursement of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any.

15.4 Ordinary shares - Reimbursement of investment

Thereafter the holders of ordinary class A shares shall receive reimbursement of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any.

15.5 Liquidation boni

Finally, whatever remains shall be divided proportionally among the holders of ordinary class A shares.

Second resolution

The general meeting decides unanimously to grant authority to the board of directors to proceed to:

(i) the acquisition to be made by the Company of 93,497 ordinary class A shares and of 93,496 preferential non voting class B shares in the share capital of GRID INDUSTRIES S.A., a Company having its registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg company registry under number B 87.241 (GRID INDUSTRIES S.A.);

(ii) the acquisition to be made by the Company of a claim held by certain funds of the CVC GROUP against GRID INDUSTRIES S.A.

In conformity with article 26-2 of the law of August 10, 1915 as amended, said contemplated acquisitions have been dealt with in a report drawn-up on October 3, 2003 by L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri which concludes as follows:

«Conclusions:

On the basis of our review and tests, we can conclude that:

- the description of the assets acquired are clear and precise.
- the valuation methods are justified under current circumstances.
- the amounts resulting from the valuation methods adopted are not overstated and are not higher than the estimated realisable value of assets being acquired.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le 3 octobre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRID INDUSTRIES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 juin 2003, publié (ci-après «la Société») au Mémorial C n° 815 du 6 août 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Basler-Gretic, avocat, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Vanessa Collard, employée privée, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M^e Delphine Tempe, avocat, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Introduction d'une classe d'actions ordinaires (actions de classe A) et d'une classe d'actions préférentielles sans droit de vote (actions de classe B) et détermination des droits attachés à ces actions de classe A et de classe B;
2. Modification des dispositions des articles 5.1, 7.3, 14 et 15 des statuts de la Société;
3. Conversion des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires existantes en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires de classe A;
4. Autorisation, accordée au conseil d'administration, conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, d'acquérir pour le compte de la Société:
 - 93,497 actions ordinaires de classe A et 93,496 actions préférentielles sans droit de vote de classe B dans le capital social de GRID INDUSTRIES S.A.,
 - une créance détenue par certains fonds CVC envers GRID INDUSTRIES S.A.
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité, de créer une classe d'actions ordinaires (actions de classe A) et une classe d'actions préférentielles sans droit de vote (actions de classe B), de déterminer les droits attachés à chaque classe d'actions, et de convertir les vingt quatre mille huit cents (24.800) actions existantes, en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires de classe A.

Il résulte de cette première résolution, que l'Article 5.1, l'Article 7.3, l'Article 14 et l'Article 15 sont modifiés et doivent être lus comme suit:

«Art. 5.1 Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires de classe A, toutes d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq cents (1,25 EUR).

La Société peut également souscrire des actions préférentielles sans droit de vote de classe B ayant les droits et obligations tels que déterminés par les statuts de la Société.»

Art. 7.3.

Chaque action de classe A donne droit à une voix, les actions préférentielles sans droit de vote de classe B ne donnent pas droit au vote sous réserve des exceptions prévues par la loi. Un actionnaire peut intervenir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax ou télégramme ou télex.

Art. 14. Affectation des bénéfices**14.1. Réserve légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

14.2. Dividendes préférentiels et récupérables

Un dividende préférentiel et récupérable sera distribué ou accumulé pour chaque année sociale, en faveur des détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de classe B, correspondant à neuf pour cent (9%) de leur valeur nominale augmenté de la prime d'émission correspondante s'il y en a, payable par année comptable dûment clôturée, le trente et un décembre (ou si ce jour n'est pas un jour d'ouverture bancaire à Luxembourg, au jour d'ouverture bancaire le plus immédiat) (mais seulement à dater de leur émission), et pour la première année comptable pro rata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

14.3. Dividendes ordinaires

Ensuite, l'Assemblée Générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé du solde des bénéfices annuels et pourra déclarer de temps en temps des dividendes ordinaires, pourvu que les dividendes ordinaires soient distribués, exclusivement, aux détenteurs d'actions ordinaires de classe A proportionnellement à leur participation respective.

14.4. Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous respect des conditions prévues par la loi, par décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes.

14.5. Devise

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés en temps et lieu tel que déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider définitivement du taux d'échange applicable pour convertir les fonds du dividende en leur devise de paiement.

14.6. Intérêts

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

Art. 15. Dissolution et Liquidation**15.1. Nomination et pouvoirs des liquidateurs**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

15.2. Actions préférentielles sans droit de vote - Dividende récupérable

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de classe B recevront paiement de leur dividende préférentiel et récupérable accumulé, qui n'a pas été récupéré jusqu'à la dernière année comptable précédant la mise en liquidation (à payer, qu'un dividende préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné).

15.3. Actions préférentielles sans droit de vote - Remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de classe B, recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission correspondante s'il y en a.

17.4. Actions ordinaires - Remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions ordinaires de classe A recevront remboursement de la valeur nominale augmentée de la prime d'émission correspondante s'il y en a.

17.5. Boni de liquidation

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les détenteurs d'actions ordinaires de classe A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accorder l'autorisation au conseil d'administration de procéder à:

(i) L'acquisition pour le compte de la Société de 93.497 actions ordinaires de classe A et de 93.496 actions préférentielles sans droit de vote de classe B dans le capital social de GRID INDUSTRIES S.A., Société ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 87.241 (GRID INDUSTRIES S.A.);

(ii) L'acquisition pour le compte de la Société d'une créance détenue par certains fonds du GROUPE CVC envers GRID INDUSTRIES S.A.

Conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, lesdites acquisitions ont fait l'objet d'un rapport rédigé le 3 octobre 2003 par L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri lequel a conclu de la manière suivante:

«Conclusions:

En conclusion de nos travaux nous estimons que:

- la description des acquisitions est claire et précise.
- les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances.
- Les valeurs auxquelles conduisent les modes d'évaluation adoptés résultent en des valeurs qui ne sont pas supérieurs à la valeur nette de réalisation des éléments d'actifs acquis».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, V. Collard, D. Tempe, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

J. Delvaux.

(069094.2/208/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.494.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of September.

Before Us, the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, United Kingdom, here represented by Mrs Cynthia Kalathas, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on the 15th of September 2003.

2) DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US ERISA) (No. 1) NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, United Kingdom,

here represented by Mrs Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on the 15th of September 2003.

3) DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US DOLLAR FUND) NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, United Kingdom,

here represented by Mrs Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on the 15th of September 2003.

4) DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (No. 9) NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, United Kingdom, here represented by Mrs Cynthia Kalathas, prenamed,

by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on the 15th of September 2003.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partner(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his/her/their office. Any manager may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in all circumstances in Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save in circumstances where a higher majority is required herein, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

G. Applicable law

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

1) four hundred and forty-three (443) shares have been subscribed by MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL NOMINEES LIMITED, prenamed.

2) seventeen (17) shares have been subscribed by DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US ERISA) (No. 1) NOMINEES LIMITED, prenamed.

3) seven (7) shares have been subscribed by DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US DOLLAR FUND) NOMINEES LIMITED, prenamed.

4) thirty-three (33) shares have been subscribed by DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (No. 9) NOMINEES LIMITED, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr Diarmuid Cummins, born on the 27th of September 1968 in Edinburgh, Scotland, chartered secretary, residing at 7 Lake View, Moor Hill Lane, Bishops Stortford, Essex, CM23 4GZ, United Kingdom;
 - b) Ms Janet Mary Dunlop, born on the 8th of July 1962 in Hastings, England, chartered accountant, residing at 33 Aigburth Mansions, Mowll Street, Kennington Oval, London, SW9 OEP, United Kingdom;
 - c) Mr Claude Beffort, born on the 20th of March 1962 in Luxembourg, Luxembourg, private employee, residing at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - d) Mr Christian Tailleux, born on the 17th of May 1967 in Metz, France, private employee, residing at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL NOMINEES LIMITED, eine nach englischem und walisischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, Großbritannien, hier vertreten durch Frau Cynthia Kalathas, Maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in London (Vereinigtes Königreich) am 15. September 2003 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.
- 2) DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US ERISA) (No. 1) NOMINESS LIMITED, eine nach englischem und walisischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, Großbritannien, hier vertreten durch Frau Cynthia Kalathas, vorgeannt, aufgrund einer in London (Vereinigtes Königreich) am 15. September 2003 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.
- 3) DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US DOLLAR FUND) NOMINESS LIMITED, eine nach englischem und walisischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, Großbritannien, hier vertreten durch Frau Cynthia Kalathas, vorgeannt, aufgrund einer in London (Vereinigtes Königreich) am 15. September 2003 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.
- 4) DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (No. 9) NOMINEES LIMITED, eine nach englischem und walisischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 23 Great Winchester Street, London EC2P 2AX, Großbritannien, hier vertreten durch Frau Cynthia Kalathas, vorgeannt, aufgrund einer in London (Vereinigtes Königreich) am 15. September 2003 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den beurkundenden Notar vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, (nachstehend die «Gesellschaft»), gegründet, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen zugrunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die anwesenden Gesellschafter drei Viertel des Kapitals darstellen.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen einem Bevollmächtigten ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Geschäftsanteile unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals. Die Zustimmung der Hauptversammlung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit einer ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Weder Gläubiger, noch Rechtsnachfolger oder Erben können, aus welchem Grund auch immer, Siegel an die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft anlegen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

In Bezug auf Dritte hat der Geschäftsführer bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern die gesamte Geschäftsführung unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Geschäftszweck in Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter ernannt, welche(r) die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer bestimmen bzw. bestimmt. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter oder gegebenenfalls von den Gesellschaftern abberufen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft durch die gesamte Geschäftsführung geleitet, welche aus dem Kreise ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auserwählen kann. Sie kann außerdem einen Sekretär auserwählen, welcher nicht Geschäftsführer sein muss, und welcher für die Führung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung ein. In seiner Abwesenheit kann die Geschäftsführung mit Mehrheitsbeschluss der Anwesenden ein anderes Mitglied der Geschäftsführung zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung erhält zumindest vierundzwanzig Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einberufungsschreiben, außer in dringlichen Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Kein Einberufungsschreiben ist erforderlich, wenn jedes Geschäftsführungsmitglied schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel eingewilligt hat. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist für Geschäftsführungssitzungen nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes geeignetes Kommunikationsmittel teilnehmen, wenn den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander ermöglicht ist. Die in dieser Weise erfolgte Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Rundschreiben gefasst werden, wenn die schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch andere Kommunikationsmittel gegebene Zustimmung schriftlich bestätigt wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 14. Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der

Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch die Geschäftsführung zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Der (die) Geschäftsführer haftet (haften) aufgrund der Ausübung seiner (ihrer) Funktion nicht persönlich für die von ihm (ihnen) im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann entscheiden, Abschlagsdividende auf Basis eines von den Geschäftsführern erstellten Zwischenabschlusses auszuzahlen, aus der hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wohlverstanden, dass die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem letzten Steuerabschnitt, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrags und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmässigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten können.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Generalversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jedem Gesellschafter kommen so viele Stimmen zu, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Außer dem Fall, dass eine größere Mehrheit als in der vorliegenden Satzung vorgeschrieben ist, bedürfen rechtswirksam gefasste Generalversammlungsbeschlüsse der Zustimmung der Gesellschafter, welche die Mehrheit des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Satzungsänderung bedarf der Zustimmung der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen der Gesellschafter, die zumindest die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Die der Generalversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen übertragenen Befugnisse übt der Alleingesellschafter aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 22. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf in dem sämtliche Aktiva und Forderungen der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Umsetzung der Aktiva und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Verwertung der Aktiva und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Kapital aufgeteilt.

G. Anwendbares Recht

Art. 25. Für alle nicht in der Satzung geregelten Punkte gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

1) Die obenaufgeführte Gesellschaft MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL NOMINESS LIMITED erklärt, vierhundertdreiundvierzig (443) Anteile zu zeichnen.

2) Die obenaufgeführte Gesellschaft DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US ERISA) (No. 1) NOMINEES LIMITED erklärt, siebzehn (17) Anteile zu zeichnen.

3) Die obenaufgeführte Gesellschaft DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (US DOLLAR FUND) NOMINEES LIMITED erklärt, sieben (7) Anteile zu zeichnen.

4) Die obenaufgeführte Gesellschaft DEUTSCHE EUROPEAN PARTNERS IV (No. 9) NOMINEES LIMITED erklärt, dreiunddreißig (33) Anteile zu zeichnen.

Alle Anteile wurden vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnetem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Auslagen, Kosten, Honorare und andere Gebühren werden auf ungefähr tausendzweihundertfünfzig Euro geschätzt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

M^e K. Schmitt / E. Duhoux / M^e Guillaume Lochard

La présidente / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05937. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070147.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxembourg B 9.462.

Am 30. September 2003 ist Herr Horst N. Schneider aus der Geschäftsführung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. ausgeschieden. Sämtliche Vollmachten erlöschen mit diesem Datum.

Luxembourg, 28. Oktober 2003.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

R. Mach / B. Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070154.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

AGRIFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.860.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2003

- Le Conseil nomme Monsieur Johan Dejans, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste de Président du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070161.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 78.718.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 76-78, Grand-rue, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 30th October 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 906 of 22nd December 2000.

The meeting is presided over by Gilles Hauben, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Sophie Dupin, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Murielle Nguyen, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

- to amend the third paragraph of Article three of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations of Chapter 14 of the Luxembourg law of 20th December, 2002, on undertakings for collective investment.»

- to amend the first sentence of the first paragraph of Article eight of the articles of incorporation of the Corporation deleting the following words: «and for the first time in 2002».

- to amend the first paragraph of Article ten of the articles of incorporation of the Corporation by deleting the following words: «or the statutory auditor».

- to amend Article eleven of the articles of incorporation of the Corporation deleting the third paragraph.

- to amend Article eighteen of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an independent auditor. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.»

- to amend Article nineteen of the articles of incorporation of the Corporation as to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the accounting year which began on 1st November 2002, which shall terminate on the 31st December 2003.»

- to replace in the first paragraph of Article twenty-three of the articles of incorporation of the Corporation the reference to «law of 30th March 1988» by the reference to «law of 20th December 2002.»

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend the third paragraph of Article three of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations of Chapter 14 of the Luxembourg law of 20th December, 2002, on undertakings for collective investment.»

Second resolution

It is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of Article eight of the articles of incorporation of the Corporation deleting the following words: «and for the first time in 2002».

Third resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article ten of the articles of incorporation of the Corporation by deleting the following words: «or the statutory auditor».

Fourth resolution

It is resolved to amend Article eleven of the articles of incorporation of the Corporation deleting the third paragraph.

Fifth resolution

It is resolved to amend Article eighteen of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an independent auditor. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.»

Sixth resolution

It is resolved to amend Article nineteen of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the accounting year which began on 1st November 2002, which shall terminate on the 31st December 2003.»

Seventh resolution

It is resolved to replace in the first paragraph of Article twenty-three of the articles of incorporation of the Corporation the reference to «law of 30th March 1988» by the reference to «law of 20th December 2002».

Expenses

The amount of the costs, expenditures or expenses, in any form whatsoever, which shall be born by the Corporation as a result of the present deed are estimated approximately 1.500,- EUR (one thousand and five hundred Euro).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 76-78, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, le 30 octobre 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 906 du 22 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Gilles Hauben, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Sophie Dupin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Murielle Nguyen, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

- modifier le troisième paragraphe de l'Article trois des statuts de la Société comme suit:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites du Chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

- modifier la première phrase du premier paragraphe de l'Article huit des statuts de la Société en supprimant les mots suivants: «et pour la première fois en 2002.»

- modifier le premier paragraphe de l'Article dix des statuts de la Société en supprimant les mots suivants: «ou le commissaire».

- modifier l'Article onze des statuts de la Société en supprimant le troisième paragraphe.

- modifier l'Article dix-huit des statuts de la Société comme suit:

«Le contrôle des documents comptables annuels de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.»

- modifier l'Article dix-neuf des statuts de la Société comme suit:

«L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année à l'exception de l'exercice social qui a commencé le 1^{er} novembre 2002, qui se terminera le 31 décembre 2003.»

- remplacer dans le premier paragraphe de l'Article vingt-trois des statuts de la Société la référence à la «loi du 30 mars 1988» par la référence à la «loi du 20 décembre 2002».

Après avoir délibéré, l'assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier le troisième paragraphe de l'Article trois des statuts de la Société comme suit:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, restant toutefois dans les limites du Chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'Article huit des statuts de la Société en supprimant les mots suivants: «et pour la première fois en 2002.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article dix des statuts de la Société en supprimant les mots suivants: «ou le commissaire».

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'Article onze des statuts de la Société en supprimant le troisième paragraphe.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'Article dix-huit des statuts de la Société comme suit:

«Le contrôle des documents comptables annuels de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la pro-

chaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.»

Sixième résolution

Il est décidé de modifier l'Article dix-neuf des statuts de la Société comme suit:

«L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année à l'exception de l'exercice social qui a commencé le 1^{er} novembre 2002, qui se terminera le 31 décembre 2003.»

Septième résolution

Il est décidé de remplacer dans le premier paragraphe de l'Article vingt-trois des statuts de la Société la référence à la «loi du 30 mars 1988» par la référence à la «loi du 20 décembre 2002.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à 1.500,- EUR (mille cinq cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: G. Hauben, S. Dupin, M. Nguyen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

J. Elvinger.

(070031.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.448.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/ESCHBORN III MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BRE/DB GERMANY, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,400.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its principal place of business at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/ESCHBORN III MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra

désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par BRE/DB GERMANY, S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ € 1.400,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 86, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

J. Elvinger.

(069634.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

BRE/ESCHBORN IV MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.449.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/ESCHBORN IV MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BRE/DB GERMANY, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,400.-,

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its principal place of business at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/ESCHBORN IV MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par BRE/DB GERMANY, S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ € 1.400,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 86, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

J. Elvinger.

(069638.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

EPHIDOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 84.084.

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPHIDOS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9255 Diekirch, 12, Place de la Libération, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 84.084), constituée sous la dénomination sociale de MURATTI HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 286 du 20 février 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2003, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.999.000,- pour le porter de son montant de EUR 300.000,- à EUR 2.299.000,-, par l'émission de 19.990 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription de 9.990 actions nouvelles par la société anonyme WEMBLEY INVESTMENT SOCIEDAD ANONIMA, enregistrée au registre public du Costa Rica sous le numéro 3-101-294114, avec siège à Costa Rica, San José, Central Avenue, twenty-five street, next to Hotel Tioga offices, apartment B, et libération intégrale de ces actions par apport en nature de 999 actions de EUR 1.000,- chacune, soit 49,95% du capital de la société anonyme AGILITAS S.A. avec siège social à L-9255 Diekirch, 12, Place de la Libération, évalué à EUR 999.000,-.

3.- Souscription de 10.000 actions nouvelles par la société anonyme RAINGOLD INVESTMENT SOCIEDAD ANONIMA, enregistrée au registre public du Costa Rica sous le numéro 3-101-305643, avec siège à Costa Rica, San José, Central Avenue, twenty-five street, next to Hotel Tioga offices, apartment B, et libération intégrale de ces actions par apport en nature de 1.000 actions de EUR 1.000,- chacune, soit 50% du capital de la société anonyme AGILITAS S.A. avec siège social à L-9255 Diekirch, 12, Place de la Libération, évalué à EUR 1.000.000,-.

4.- Modification afférente de l'alinéa premier de l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 2.299.000,-), représenté par vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (22.990) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

5.- Transfert du siège social de L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

6.- Modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (1.999.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (2.299.000,- EUR), par la création et l'émission de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

A) la société anonyme WEMBLEY INVESTMENT SOCIEDAD ANONIMA, enregistrée au registre public du Costa Rica sous le numéro 3-101-294114, avec siège social à San José, Central Avenue, twenty-five street, next to Hotel Tioga offices, apartment B, (Costa Rica), à concurrence de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.990) actions et libérées intégralement moyennant apport en nature de 999 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, soit 49,95% du capital de la société anonyme AGILITAS S.A., avec siège social à L-9255 Diekirch, 12, Place de la Libération, évalué à 999.000,- EUR;

B) la société anonyme RAINGOLD INVESTMENT SOCIEDA ANONIMA, enregistrée au registre public du Costa Rica sous le numéro 3-101-305643, avec siège à San José, Central Avenue, twenty-five street, next to Hotel Tioga offices, apartment B, (Costa Rica), à concurrence de dix mille (10.000) actions et libérées intégralement moyennant apport en nature de 1.000 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, soit 50% du capital de la société anonyme AGILITAS S.A., avec siège social à L-9255 Diekirch, 12, Place de la Libération, évalué à 1.000.000,- EUR.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 2.299.000,-), représenté par vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (22.990) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cent cinquante euros, compte tenu du fait que qu'il s'agit d'une constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport d'au moins de 65% des actions émises d'une société de capitaux ayant son siège social établi dans un état membre de la Communauté Economique Européenne avec perception par l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, Ch. Dostert, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2003, vol. 524, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2003.

J. Seckler.

(070041.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ARTRA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 58.592.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juillet 2003

Première résolution

Monsieur Dominique Ransquin, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nommé à la fonction de Commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction au moment de la mise en liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future au liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Quatrième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société ARTRA S.A. qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux resteront déposés pendant 5 années au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour ARTRA S.A.

Le liquidateur

GENERAL ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES LTD.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07576. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070214.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

UNIVERSAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 80.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 août 2003 que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069977.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PRIVILEGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.913.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 octobre 2003
Première résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuve l'état combiné des actifs nets ainsi que l'état combiné des opérations pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

Troisième résolution

Suite à la recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires du Compartiment «Privilege Fund / International Income Sub-Fund» décide qu'aucun dividende ne sera payé aux actionnaires et décide de réinvestir les bénéfices de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

Suite à la recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires du Compartiment «Privilege Fund / Global Sub-Fund» décide que les bénéfices nets de 152.318 euros seront affectés comme suit
- paiement d'un dividende de 152.318 euros.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires donne décharge pleine et entière aux Administrateurs Messieurs Cyrille Albert-Roulhac, Vincent Decalf et Stéphane Wathier pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires donne décharge pleine et entière à PricewaterhouseCoopers / Luxembourg pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an s'achevant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en octobre 2004, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Cyrille Albert-Roulhac, Vincent Decalf et Stéphane Wathier.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an s'achevant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en octobre 2004, le mandat de l'auditeur PricewaterhouseCoopers / Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070174.3/045/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GARAGE FERRO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Alzingen, 580, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 15.695.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070032.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 88.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2003

En date du 28 juillet 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur John Mills en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

HUMANOIDS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 57.278.

Il résulte de l'Assemblée Générale du 27 août 2003 ainsi que de la décision du référé du 23 octobre 2003 que le conseil d'administration se compose encore et toujours des personnes suivantes:

- Madame Josiane Fernez, née le 9 octobre 1954 à Kasagi (Congo), demeurant au 4, allée des Coccinelles, B-1410 Waterloo,
- Monsieur Fabrice Giger, né le 7 janvier 1965 à Genève (Suisse), demeurant au 12001 Ventura Place, suite 200, Los Angeles CA 91604 (USA),
- Monsieur Alain Ségui, né le 18 mai 1945 à Meckenbeuren (Allemagne), demeurant au 15, avenue du Général Leclerc, F-78430 Louvenciennes.

Il en résulte également que le siège social de la société n'est pas transféré au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et se situe à l'adresse suivante:

- 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069972.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.990.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 28 octobre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LTD aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC, démissionnaire;
2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Arsène Kronshagen, démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour PAY HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069979.3/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ELECTRO-STUGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 82.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070035.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.
